



Nom du prestataire de compte: CRELAN SA

Intitulé du compte: Compte de paiement Crelan Economy Plus Pack (remplit les conditions d'un service bancaire universel)

Date: 30/10/2025

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans « Conditions générales et tarifs des paiement internationaux » et dans « Tarifs des services financiers non-standardisés ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de comptes généraux	
Tenue de compte	Cotisation mensuelle 4,50 EUR Total des frais annuels 54,00 EUR
<u>Coopérateur</u>	Cotisation mensuelle 3,50 EUR Total des frais annuels 42,00 EUR
<u>Jeune (de moins de 25 ans)</u>	Cotisation mensuelle 0,00 EUR Total des frais annuels 0,00 EUR
Inclut une offre groupée de services comprenant:	<ul style="list-style-type: none">- 2 cartes de débit- domiciliations européennes- ordres permanents- retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique- versement et retrait d'espèces en euros au guichet d'une agence Crelan- virement (instantané) en euros vers un compte Crelan exécuté en agence- 1 remplacement de carte de débit par an.

- Virement instantané via myCrelan et Crelan Mobile

Paiements (à l'exclusion des cartes)

Virement (instantané) en euros	- électronique	0,00 EUR
	- en agence vers 1 autre banque, par virement	1,50 EUR
	Si le titulaire (tous les titulaires) n'a (ont) pas de myCrelan : 60 virements gratuits, ensuite 1 EUR/virement.	
	- virement urgent en agence	6,00 EUR
Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque	Par chèque	1,25 EUR
Paiement par chèque client	Par chèque	1,00 EUR
Formulaire virement papier	à l'agence au domicile	0,00 EUR frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR

Cartes et espèces

Fourniture d'une carte de débit	Cotisation mensuelle à partir de la 3e carte (par carte)	1,17 EUR
	Total des frais annuels	14,00 EUR
Fourniture d'une carte de crédit	Service non disponible	
Fourniture d'une carte prepaid	Service non disponible	
Retrait d'espèces en euros en Belgique	Retrait ATM avec carte de débit	0,00 EUR
Opérations par carte dans la zone EURO	Crelan ne facture pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.	
Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit		
Paiement par carte de débit		0,00 EUR

Opérations par carte hors zone Euro		
Retraits d'espèces dans une autre devise aux guichets automatiques avec carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	6,00 EUR 2,00%
Paiement par carte de débit	Coût fixe Commission de change ¹	0,60 EUR 2,00%
Remplacement d'une carte perdue ou volée	A partir du 2 ^e remplacement	10,00 EUR
Découverts et services connexes		
Facilité de découvert [Facilité de caisse]²		
Taux débiteur/TAEG		10,50%
Dépassement		10,50%
	Débit non autorisé	11,55%
Lettre de rappel ou de mise en demeure	Un envoi par mois	7,50 EUR + frais de port
Autres services		
Opérations bancaires à distance	<ul style="list-style-type: none"> - Abonnement myCrelan/Crelan Mobile, le premier Digipass inclus 0,00 EUR - Remplacement Digipass défectueux 0,00 EUR - Remplacement Digipass non-défectueux 25,00 EUR - Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur 25,00 EUR 	

¹ Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html

² Le montant maximum d'une facilité de découvert [facilité de caisse] liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 EUR. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois.

Extraits de compte	Extraits électronique	0,00 EUR
	Extraits de compte papier envoyés par la poste. Cotisation mensuelle :	
	- Fréquence trimestrielle* 0,75 EUR	
	- Fréquence mensuelle* 1,50 EUR	
	* gratuite si le titulaire (tous les titulaires) n'ont pas de myCrelan.	
	- Fréquence hebdomadaire 6,00 EUR	
	- Fréquence journalière 15,00 EUR	
Divers		
Commande de chèque	Par chèque	0,50 EUR
Chèque national définitivement refusé	Par chèque	7,44 EUR
Formulaire virement papier (par 10)	Par virement à l'agence au domicile	0,00 EUR frais de port
Formulaire virement papier avec duplicata	Par formulaire	0,25 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant	Par opération rejetée	7,00 EUR